

C'est votre droit d'obtenir des services en français de la part du gouvernement de l'Ontario.

Si votre expérience des services publics en français (en ligne, par écrit, au téléphone, ou en personne) n'est pas satisfaisante, dites-le nous.

C'est facile, gratuit et confidentiel.

Documents officiels de l'Ontario
(Carte Santé, permis de conduire, etc.)



Aides gouvernementales
(Logement, emploi, etc.)



Services de santé et de justice



Informations du gouvernement, et plus...



Carl Bouchard

Commissaire
aux services
en français

Le Commissaire aux services en français et l'Unité des services en français relèvent du Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario, un officier indépendant et impartial de l'Assemblée législative qui règle les plaintes à propos des organismes du gouvernement et du secteur parapublic.